

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 88 / 2022

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 17 Octobre ,

En exercice : 26

De Présents : 20

De votants : 26
de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSES Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme
AURIOL Anne-M. BUCAIONI Claude-M. CAMARA Célestin-Mme DUPONT
Karine- M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD
Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia -Mme PRUNET Sophie-M. ROSSI
Patrick-Mme SCOTTO Fabienne- M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M. TASSY
Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO
Laurence-Mme MARTIN Pascale- Mme PRUNET Sophie .

Procurations : M. ADAM Stéphane donne procuration à M. CAMARA Célestin.
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.
Mme BOUCHER Julie donne procuration à M. ROSSI Patrick
M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine.
M. HURET David donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne
M. SANTONI Jean donne procuration à M. BRUN Fernand
Etaient absents excusés : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme THIERRY Martine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Délibération portant nouvelle désignation des membres élus du Conseil
d'Administration du CCAS suite à la démission d'un membre élu.**

Monsieur le Maire expose que suite au départ de Mme DEZ Marylène, conseillère municipale, et
membre du CCAS élu, il convient conformément à l'article R. 132-9 du code de l'action sociale et des
familles de pourvoir au poste vacant dans l'ordre de la liste des membres élus du CCAS à laquelle
appartient le démissionnaire.

Toutefois, aucune personne supplémentaire sur la liste n'apparaît puisque la totalité de la liste
conjointe a été adoptée le 27/08/2020.

Par conséquent, dans les deux mois de la démission du membre, il convient de procéder à une
nouvelle élection des membres élus du Conseil d'administration du CCAS.

La liste proposée est la suivante :

- Mme BOUCHER Julie, adjointe au sociale